



Municipalité de Lac-du-Cerf

19, chemin de l'Église, Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0
Téléphone : 819 597-2424 Télécopieur : 819 597-4036
Courriel : taxation@lac-du-cerf.ca Site Web : lac-du-cerf.info

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-du-Cerf, le lundi 13 juin 2011, à 19 heures à la salle municipale, 15, rue Émard, Lac-du-Cerf.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFET :

Demande de dérogation mineure n° : DPDRL110013

Demande de dérogation mineure suivante à l'article 7.2.3 du règlement numéro 198-2000 relatif au zonage, soit:

- L'implantation de l'agrandissement de la résidence à 14,20 m de la ligne des hautes eaux du Grand lac du Cerf étant un empiètement de 5,80 m dans la marge de recul minimale par rapport à un lac prescrite à 20 m ;

Demande de dérogation mineure à l'article 17.8 b) du règlement numéro 198-2000 relatif au zonage, soit:

- La superficie totale du chalet de 64,5 m² après l'agrandissement représentant 12,9 % de la superficie du terrain de 505,5 m², soit un excédant de 60 % par rapport à la superficie autorisée à l'article 17.8 b) ;

Nature de la demande :

Les propriétaires sollicitent une demande de dérogation mineure pour remplacer par des fondations continues en béton les fondations en béton existantes sous une partie de la résidence et les fondations en bois existantes sous l'agrandissement de la résidence et sous la véranda.

Raisons :

La fondation existante est fissurée et affaissée. Cette situation cause une dénivellation de plus en plus prononcée sur le plancher du bâtiment et risque de causer à court terme des infiltrations d'eau dans le vide sanitaire en plus de mettre en péril la stabilité structurale du bâtiment.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

11, chemin du Moulin
Lots 31-19, 32-1 et une partie des lots 31 et 32, rang 9, Canton de Dudley

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE.

DONNÉ à Lac-du-Cerf, ce 26^e jour de mai de l'an deux mille onze.

Jacinthe Valiquette, g.m.a.
Secrétaire-trésorière et directrice générale